



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte rendu du Groupe de Travail de la subdivision insulaire - 6 Octobre 2016 Présidence du Gouvernement des Canaries.

Le Président Cleofé Carballo a accueilli les membres en leur souhaitant la bienvenue sur sa terre d'origine. Il a aussi eu une pensée pour José Manuel Ortiz, le coordinateur technique de ce Groupe, qui n'a pu être présent ce jour.

Les propositions de compte-rendu de la dernière réunion, et d'ordre du jour ont été validées sans modification.

Toutefois, ces validations auront été l'occasion pour le secrétaire général de préciser un point relatif au futur de ce Groupe, en lien avec la constitution du CC RUP. Lors de la consultation organisée au sujet de la rénovation statutaire, plusieurs membres s'étaient émus de voir proposée la disparition de ce Groupe, percevant une volonté d'exclusion des membres originaires de la Macaronésie. La réalité est toute autre, et doit avant tout être considérée d'un point de vue administratif, et en tenant compte de la volonté de la meilleure utilisation possible de l'argent public. Lorsque le CC RUP sera constitué, avec son organisation reposant sur 3 grands bassins maritimes, comme stipulé par la PCP, la Commission ne financera plus les travaux spécifiquement insulaires au sein du CC Sud, puisque déjà traité au sein du CC RUP. De ce fait, le GT Insulaire ne pourra plus se réunir. Cela ne doit pas empêcher, bien au contraire, la participation de Membres historiques du CC Sud à ses travaux, qui demeurera libre et volontaire, et qui aura tout son sens sur certains sujets, notamment pour la question des stocks partagés.

Il a en outre été précisé que la modification statutaire ne pourrait intervenir que dans le cadre d'une Assemblée Générale.

Projet d'avis sur la gestion du bar et des autres espèces aquacoles. Demande de suppression de la taille minimale

Le projet d'avis présenté fait suite à la présentation de Killian Toledo (Université d'Alicante) lors des réunions de la fin avril, et aux débats qui s'en sont suivis.

Le projet d'avis reprend les éléments déjà présentés, détaillant ainsi les impacts des échappées d'aquaculture, précise les moyens à mettre en oeuvre pour autoriser un véritable plan de contingence, et explore différentes options d'un point de vue réglementaire, comme autant de recommandations. Il vise à rendre opérationnel la mise en oeuvre de tels plans, dans le cas d'échappées aquacoles, afin de limiter les nombreux impacts environnementaux.

Ces modifications réglementaires portent à la fois sur des dispositions communautaires, et nationales. Elles s'inscrivent aussi dans le respect de l'agenda des travaux institutionnels, puisque le Nouveau Cadre des Mesures Techniques est actuellement débattu au Conseil et au Parlement Européen. Il serait tout à la fois souhaité la suppression de la taille minimale de cette espèce, tant au niveau UE qu'au niveau





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

national, pour ce qui concerne les eaux bordurant les Iles Canaries. Il conviendrait aussi que les normes nationales autorisent la pêche de cette espèce au moyen de sennes. Ces mesures seraient prises à titre transitoire, dans l'attente des résultats de nouvelles études scientifiques, visant à mieux connaître les souches locales. A terme, une taille minimale pour ces souches sauvages serait de nouveau introduite. Le projet d'avis vise enfin à ce que des pratiques aquacoles plus précautionneuses soient adoptées à l'avenir, notamment en ce qui concerne les espèces absentes des biotopes locaux, et que les travaux scientifiques portant sur l'évaluation des conséquences de ces échappées soient renforcés.

Plusieurs questions ont été posées à la suite de cette présentation:

- Devenir des poissons capturés durant ces plans de contingentement, du fait du volet sanitaire
- Participation des pêcheurs plaisanciers aux plans de contingentement
- Evitement des captures indésirées durant ces plans
- La régionalisation prévue au sein de la proposition de la Commission Européenne ne serait-elle pas à même d'autoriser ces plans de contingentements ?

Les échanges qui ont suivi ont permis de clarifier certains aspects. La commercialisation de ces captures pourrait être rendue possible à l'aide d'une quarantaine sanitaire. Le développement de l'aquaculture aux Canaries semble s'être déroulé dans un cadre opaque, sans réelle prise en compte des intérêts de tous les acteurs, ou de l'intégrité environnementale d'écosystèmes fragiles. Il conviendrait de mener davantage de travaux scientifiques afin de mieux mesurer la dimension spatiale des conséquences d'échappées.

Les membres ont accueilli très favorablement ce projet d'avis, qui doit avant tout être perçu comme une volonté de témoigner d'un important problème environnemental à prendre en compte par les décideurs politiques. Plusieurs Membres originaires des Açores ont par ailleurs indiqué avoir apprécié ces éléments d'information, qui leur serait utile dans le cadre des décisions régionales d'aménagement sur leur archipel.

Possibilités de Pêche 2017 et 2018 Dorade Rose aux Açores (Zone CIEM X)

G. Rita a indiqué ne pas avoir souhaité inscrire ce point à l'ordre du jour de cette réunion, n'étant pas sûr de pouvoir disposer des informations scientifiques nécessaires pour proposer une recommandation.

Après avoir remercié le Président de lui octroyer l'opportunité de traiter ce sujet, il a précisé que la proposition de la Commission Européenne pour ce stock (-12%) serait très dommageable pour la filière aux Açores. Cela, alors que de très nombreuses mesures de gestion ont été appliquées durant la période récente. Les pêcheurs comprendraient donc d'autant moins une telle diminution des opportunités de pêche, qu'en outre, leur ressenti fait état d'une amélioration de l'abondance en mer.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Pour le Président de la Federacao, il conviendrait donc de travailler en l'adoption d'un avis, mettant en avant les efforts réalisés, et les impacts socio-économiques présumés, dans l'espoir d'obtenir un statu quo du TAC.

De nombreux membres ont confirmé l'importance de cette ressource aux Açores, et combien une éventuelle baisse serait grave pour la filière. Certains Membres ont indiqué que cette situation était prévisible, et qu'il est sans doute trop tard aujourd'hui pour agir.

G. Rita a souligné que ce relatif retard était à la fois le fait de l'absence de techniciens au sein de la Fédération, mais aussi du retard pris dans la communication des avis scientifiques.

Compte tenu du calendrier de négociations au niveau communautaire, et de l'importance de l'enjeu, il sera malgré tout tenté d'obtenir l'adoption d'un avis spécifique sur cette question lors du prochain Comité Exécutif.

Projet d'avis sur de possibles exemptions pour la capture, l'utilisation comme appât mort et le transbordement des petits pélagiques sous la taille minimale.

Le second projet d'avis présenté par les Membres Canariens porte sur les Mesures techniques et sur le Contrôle des Pêches.

Pour plusieurs pêcheries, certaines normes communautaires impactent le quotidien des pêcheurs, sans que celles-ci n'apportent une réelle plus value à la gestion de ces espèces. Outre le cas de la taille minimale du bar déjà traité au sein de l'autre projet d'avis, le second objectif de ce projet d'avis vise à rendre possible l'utilisation de 10 à 20 tonnes par an de petits pélagiques en tant qu'appât mort. Cela nécessiterait la modification de certaines tailles minimales, et de rendre possible le transbordement d'une partie de ces captures.

En lien avec les captures de petits pélagiques et leur utilisation en tant qu'appât mort, certains membres Açoréens ont estimé que cette problématique n'était pas de dimension communautaire, et qu'elle devait être gérée au niveau régional. Il a ainsi été souhaité par certains membres que ce sujet ne soit pas ultérieurement instruit au sein des instances européennes.

Cependant, les membres canariens ont fait observer que l'impossibilité légale provenait de normes européennes, rendant ainsi impossible toute adoption de normes plus favorables au niveau national, ou au niveau régional.

Afin de ne pas fragiliser les pratiques aujourd'hui réalisées aux Açores, il a été convenu de ne pas aller plus loin sur ce sujet, dans l'attente de plus amples informations en provenance des Açores. Pedro Capela a été spécifiquement identifié pour conduire à bien cette tâche.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Questions diverses

- Francisco Portela Rosa a souhaité connaître avec plus de précision les modalités préalables à l'installation de câbles sous marins en France, notamment pour ce qui concerne les éventuels dédommagements octroyés aux Pêcheurs.
- Jorge Gonçalves a souhaité avoir plus de précisions quant à l'accord politique récemment obtenu, pour ce qui concerne le cadre général des espèces dites de grand fond.

Principales conclusions :

- Le projet d'avis sur les plans de contingentement en cas d'échappées aquacoles a été validé, et sera soumis au Comité Exécutif
- Un projet sur les possibilités de Pêche de dorade rose aux Açores, en 2017 et 2018, sera développé, puis présenté au prochain comité exécutif
- Pedro Capela devra adresser des éléments en lien avec le second projet d'avis.

